

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°1: Réaliser de nouveaux îlots urbains sur le modèle des éco-quartiers

Face à la crise du logement qui sévit en Île-de-France et pour anticiper le développement démographique de la commune, la Ville s'est fixée comme objectif de créer 600 logements par an. L'engagement du territoire dans une démarche de développement durable nécessite d'intégrer de nouveaux critères dans les futures opérations d'aménagement.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) prévoit l'aménagement de deux quartiers à haute qualité environnementale dans les secteurs du Clos d'Ambert (environ 1 200 logements) et Montaigne (environ 1 800 logements). Les principes d'aménagement retenus pour ces éco-quartiers privilégient la qualité environnementale du bâti, la mise en place d'infrastructures de transport alternatif, la création d'espaces verts et de nouveaux équipements publics. La mixité fonctionnelle et la qualité de vie est bien entendu recherchée.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Moyen à Long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°2: Introduire des exigences en matière de développement durable dans les opérations de rénovation urbaine

La ville de Noisy-le-Grand s'est engagée à lancer de grands travaux de rénovation urbaine afin de palier aux dysfonctionnements des quartiers bâtis dans les années 70-80. Il s'agit d'amorcer une transition de ces anciens quartiers vers des quartiers durables, dans lesquels le confort des habitants et le respect de l'environnement seront davantage mis en valeur.

Plusieurs sites sont concernés par ces travaux de rénovation :

- le quartier du Pavé Neuf : rénovation des parkings, résidentialisation des pieds d'immeuble, restructuration de la circulation automobile et piétonne, réorganisation de la collecte sélective, introduction de l'eau et du végétal dans l'aménagement des espaces communs ;
- la cité du Château de France : opération de démolition-reconstruction ;
- le quartier de la Butte Verte : opération de démolition-reconstruction du foyer de travailleurs migrants.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service rénovation urbaine

Services associés et partenaires

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- Bailleurs



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°3 : Soutenir la production de logements de qualité via une charte de l'habitat

Dans le cadre de l'adoption d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH), qui inscrit comme objectif la prise en compte des enjeux du développement durable dans les opérations de construction et de rénovation de logements, la Ville s'est engagée à :

- élaborer une charte de l'habitat ;
- lancer un appel à projets exemplaire chaque année (architecture, matériau, accompagnement social des locataires, mixité des produits...).

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Service habitat

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21
- Bailleurs



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°4 : Développer un réseau d'équipements de proximité

Dans le cadre de ses opérations d'urbanisme et d'aménagement, la Ville souhaite préserver la présence d'équipements publics de proximité (Maisons Pour Tous, groupes scolaires, mairies annexes, équipements pour la petite enfance ou pour les personnes âgées) dans chaque quartier, car ils sont à la fois créateurs de liens et de convivialité à l'échelle des quartiers et de la ville toute entière.

Il s'agit de garantir une offre d'équipements répondant aux besoins de l'ensemble de la population : équipements destinés aux publics de différents âges, équipements scolaires, équipements sportifs ou sociaux. Certains aménagements sont déjà programmés :

- ouverture d'un centre de loisirs et d'un lieu de convivialité intergénérationnel, dans l'ancienne ferme de la rue du Docteur Sureau ;
- création de la Maison pour Tous du quartier du Pavé Neuf et redéploiement de la Mission Locale ;
- création de la Maison pour Tous du quartier des Coteaux et des Richardets.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction générale +
Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Toutes les directions sont concernées



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°5: Soutenir et développer le tissu commercial et les services

Les commerces et les services de proximité sont un facteur déterminant d'animation et de cohésion sociale dans les quartiers. Ainsi la Ville mène une politique volontaire visant à garantir la pérennité et le développement des pôles commerciaux au sein des différents quartiers. Cela comprend la rénovation des pôles commerciaux existants et l'intégration de commerces et de services dans les nouveaux projets d'aménagement.

Certains aménagements sont déjà programmés :

- restructuration du pôle commercial de la Butte Verte : démolition du centre commercial et construction de logements avec des commerces en pied d'immeuble ;
- restructuration du centre de quartier des Richardets : construction de 100 nouveaux logements avec des commerces en pied d'immeuble ;
- développement commercial de la Varenne ;
- consolidation du centre commercial du Champy ;
- restructuration du pôle commercial du Mont d'Est.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme +
Direction du développement économique

Services associés et partenaires

- Opérateurs immobiliers et acteurs économiques



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°6: Accompagner les conseils consultatifs de quartier dans la conception et la réalisation de projets d'aménagement de proximité

Les conseils consultatifs de quartier (CCQ) sont à l'initiative de projets d'aménagement qui favorisent la rencontre entre les Noiséens dans l'espace public : aires de jeux, squares, places. Pour cela ils disposent d'une enveloppe de 20 000 euros par an. Parmi les actions concrètes déjà réalisées : la réhabilitation de l'aire de jeux du Palacio, l'installation de mobilier urbain et d'équipements ludiques et sportifs dans le bois des Yvris, ou encore l'amélioration de l'accessibilité du parc de la Varenne pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Afin d'accompagner les CCQ, la Ville propose:

- une aide technique et financière dans la conception (participation des services aux commissions thématiques des conseils) et la réalisation de projets d'aménagements de proximité ;
- la réalisation d'un inventaire des espaces de convivialité (places, squares, aire de jeux, ...) pour identifier les espaces moins bien dotés et programmer la réalisation d'aménagements en partenariat avec les CCQ.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Mission démocratie locale

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques, Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°7: Informer et accompagner les copropriétés sur la rénovation énergétique de leur habitat

Les copropriétés constituent un levier important pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment, d'autant que beaucoup d'immeubles collectifs privés sont anciens, et donc très énergivores.

Plusieurs copropriétés ont déjà engagé des travaux de réhabilitation dans le cadre du dispositif Habi9. Missionné par la Ville, le cabinet Citémétrie les accompagne dans leurs demandes de subventions, dans le cadre de plans de sauvegarde ou d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Afin de poursuivre et étendre cette dynamique, il est prévu d'organiser des réunions d'information pour sensibiliser les copropriétaires à la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation thermique.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service habitat

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21
- Syndicats de copropriétés
- Agence Locale de l'Énergie



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°8: Diffuser les résultats de la thermographie aérienne et conseiller les Noiséens sur l'efficacité énergétique de leurs logements

Le département de la Seine Saint Denis a réalisé une thermographie aérienne qui permet de visualiser les déperditions énergétiques des habitations du département. Cette action consiste en la diffusion des résultats aux Noiséens, via des permanences mensuelles animées par un Espace Info Energie. A cette occasion, les habitants pourront aussi rencontrer un conseiller énergie.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service habitat

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Mission démocratie locale, Direction des affaires sociales, Direction de la communication
- Agence Locale de l'Énergie



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°9: Accompagner des familles pilotes dans la maîtrise de leurs consommations en eau et énergie

De plus en plus de foyers sont aujourd'hui considérés en situation de précarité énergétique ou potentiellement à risque. Pour remédier à ce problème, la Ville souhaite mener un travail de prévention auprès des familles et les accompagner dans une démarche de maîtrise de leurs consommations en énergie et en eau à travers l'action « Familles pilotes ».

Cette action est composée :

- d'un appel à volontariat « Familles Pilotes » relayé dans les MPT, le CCAS, la Maison des services publics, la Maison des solidarités ;
- d'un diagnostic des consommations des familles volontaires ;
- de la distribution de kits éco-économiques (appareils hydro économes, ampoules, multiprises, thermomètres, etc.) ;
- d'une sensibilisation aux éco-gestes ;
- d'un suivi des consommations sur une année ;
- de la réalisation d'un film pour rendre compte de cette action et diffuser largement les résultats.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2014

Service(s) pilote(s)

Service habitat

Services associés et partenaires

-Mission Agenda 21, Direction de la communication, Direction des affaires sociales, Service vie des quartiers

- Bailleurs sociaux
- PIMMS
- Agence Locale de L'Énergie



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°10: Collaborer avec les bailleurs pour une prise en main optimale par les locataires des logements à haute performance énergétique

Les nouveaux logements construits sur la commune intègrent des critères de performance énergétique. Le comportement du locataire a un impact sur la performance finale du logement : il est donc nécessaire de sensibiliser les locataires à la prise en main du logement et d'expliquer ses spécificités techniques (ventilation, gestion des ouvrants, régulation de la température, etc.).

Pour cela, la Ville souhaite travailler avec les bailleurs pour développer des outils d'information et de sensibilisation à destination des locataires :

- un appartement témoin pour expliquer les spécificités du logement à haute performance énergétique ;
- un livret de prise en main du logement

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2014

Service(s) pilote(s)

Service habitat

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Direction de la communication
- Bailleurs



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°11: Sensibiliser les habitants au développement durable de leur quartier dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité

La Gestion urbaine de proximité (GUP) est un dispositif permettant à de nombreux intervenants d'un même quartier de travailler ensemble pour résoudre les problèmes qui nuisent au cadre de vie : dépôts sauvages, dalles cassées, dégradations des espaces publics, etc.

Ce dispositif se traduit par :

- des visites de terrain avec les représentants des services municipaux, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées et les associations de quartier du Pavé Neuf et du Champy avec pour objectifs de repérer les problèmes existants ;
- des interventions des gestionnaires pour apporter des solutions aux problèmes constatés ;
- des actions de sensibilisation au développement durable auprès des habitants (diminution et tri des déchets, économies en eau et en énergie dans le logement, végétalisation des espaces publics, ...)

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service rénovation urbaine

Services associés et partenaires

-Service environnement et espaces publics, Service espaces verts, Police

- Associations de quartiers
- Bailleurs sociaux
- Copropriétés privées



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 1 : Aménager en optimisant l'espace et le bien-être des habitants

Action n°12: Mener une politique volontariste d'information des habitants sur les projets d'aménagement

La Ville souhaite encourager la participation des citoyens aux projets d'aménagement. Pour ce faire, elle s'engage à mettre en place des dispositifs permanents et ponctuels qui permettront d'informer en continu les habitants sur l'avancement de ces projets et de les associer à la réflexion.

Les actions suivantes sont programmées :

- création d'un espace sur le site Internet de la ville où seront présentés les projets d'aménagement et leur avancement ;
- organisation ponctuelle d'expositions dans le Hall du Nouvel Hôtel de Ville (plans et maquettes) ;
- installation de supports d'information sur les sites en cours d'aménagement ;
- organisation d'ateliers thématiques d'échange en amont des projets d'aménagement ;
- interventions durant les séances plénières des conseils consultatifs de quartier (CCQ).

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme +
Direction de la communication

Services associés et partenaires

-Mission Démocratie locale, Mission Agenda 21

- Conseils consultatifs de quartier



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°13: Rénover le pôle multimodal du Mont d'Est

25 000 voyageurs transitent quotidiennement par le pôle du Mont d'Est du fait de la présence à la fois de la gare RER et de la gare routière. Cela en fait un pôle de mobilité majeure pour la Ville qui se doit d'offrir les meilleures conditions d'accueil possibles à l'ensemble des voyageurs. Ainsi des mesures de rénovation sont lancées et programmées:

- aménagement d'une nouvelle gare routière : création de nouveaux accès vers le RER A, réhabilitation des espaces voyageurs, intégration paysagère de la nouvelle structure ;
- rénovation des accès actuels de la gare RER.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Court à long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme +
Direction des services techniques

Services associés et partenaires

- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- RATP



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°14: Renforcer le réseau de bus notamment avec la ligne 310

La ville de Noisy-le-Grand est équipée de huit lignes de bus qui permettent aux habitants de réaliser leurs déplacements de proximité en journée. Ce réseau de transports en commun déjà existant se développe avec:

- la mise en service de la ligne 310 qui assure la liaison entre les gares RER de Noisy-Champs et des Yvris. Une importante fréquence de passage sera assurée en heure de pointe avec un bus toutes les 15 minutes (le matin entre 6h30 et 8h et l'après-midi entre 16h30 et 18h30) ;
- l'arrivée de l'Est Trans-Val-de-Marne qui reliera Créteil à Noisy-le-Grand.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

Court à long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Service environnement et espaces publics
- STIF
- RATP



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°15: Poursuivre la mise en accessibilité des arrêts de bus

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose une accessibilité du réseau au plus tard pour février 2015. Avec le soutien de la Région Ile-de-France, le STIF mène actuellement d'importants aménagements afin de rendre le réseau de transports en commun (gares, stations, arrêts de bus, etc.) accessible aux personnes à mobilité réduite. La Ville souhaite participer activement à cette action en réalisant des travaux de voirie car elle considère qu'elle est essentielle pour le bien-être de tous.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Court à long terme

Service(s) pilote(s)

Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Direction de l'urbanisme
- STIF
- Conseil Régional
- RATP



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°16: Renforcer le maillage des pistes et bandes cyclables, le jalonnement et le stationnement vélo

Dans le but de développer la pratique du vélo, la Ville a lancé depuis 2008 la création de nouveaux aménagements. Ainsi entre 2008 et 2014, les cyclistes noiséens auront vu s'accroître de plus de 12 kilomètres les itinéraires cyclables dans la ville.

Le projet intègre :

- la création d'itinéraires de desserte cohérents entre les grands pôles de vie noiséens : gares RER, équipements publics, pôles commerçants, établissements scolaires ;
- la mise en place d'une signalétique adaptée ;
- la création de parcs de stationnement pour les vélos à proximité de tous les grands pôles de vie.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

Court à long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme + Direction des services techniques

Services associés et partenaires

- Conseil régional
- Conseil général



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°17 : Renforcer la signalétique sur les temps de trajet des déplacements à pied dans la ville

L'amélioration des déplacements sur la ville passe aussi par le développement des déplacements à pied, souvent mis de côté par souci de gain de temps. Il est possible, au sein de Noisy-le-Grand, d'effectuer de nombreux déplacements de proximité à pied car les distances sont généralement assez courtes.

Afin d'encourager ces déplacements à pied, la Ville a prévu de mettre en place une signalétique dédiée aux piétons afin de leur indiquer des itinéraires réalisables à pied, ainsi que les distances et temps de trajet associés.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21
- Direction de la communication



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°18: Sécuriser les abords des établissements scolaires

En 2007, la Ville a lancé une vaste campagne de sécurisation des abords des écoles qui s'est étendue à plusieurs groupes scolaires. Les aménagements ont concerné les passages piétons, l'élargissement des trottoirs et la mise en place de barrières de sécurité afin de permettre aux enfants et à leurs parents de circuler en toute tranquillité aux abords des écoles.

Cette initiative est poursuivie et concerne environ 5 écoles par an. La Ville réalise de travaux d'aménagements concernant la signalisation verticale (panneaux, potelets, barrières, feux tricolores) et horizontale (marquage au sol, passage piéton, lignes de stationnement).

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de l'éducation

Services associés et partenaires

- Service environnement et espaces publics



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°19: Accompagner la mise en place de projets d'éco-mobilité dans les écoles

Pour combattre l'encombrement et l'insécurité routière aux abords des écoles, la possibilité du pédibus semble intéressante : il consiste à conduire un groupe d'enfants jusqu'à l'école selon un itinéraire et des arrêts prédéfinis, l'accompagnement se faisant par les parents à tour de rôle. L'accompagnement des écoles volontaires dans la mise en œuvre d'un dispositif d'éco-mobilité scolaire de type pédibus suppose :

- information et mobilisation des parents d'élèves ;
- définition d'un parcours adapté après la réalisation d'une étude des déplacements des élèves (trajets domicile-école);
- mise à disposition et installation d'équipements (gilets, trousse de secours et matérialisation des arrêts par des panneaux).

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction de l'éducation

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Service environnement et espaces publics, Direction de la communication, Mission démocratie locale, Direction de la vie associative et vie des quartiers

-Fédérations et associations de parents d'élèves, Conseil Municipal des Enfants



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°20: Faciliter la mise en relation entre covoitureurs pour les déplacements domicile-travail

Il existe un fort potentiel de développement du covoiturage à Noisy-le-Grand pour les trajets domicile-travail du fait de la présence de nombreuses entreprises et administrations sur le territoire. Un des principaux freins au développement de cette pratique est souvent la mise en relation des covoitureurs.

Dans ce contexte, l'action de la Ville consiste en l'organisation de « Covoiturage Dating » pour faciliter la mise en relation entre les covoitureurs et faire se rencontrer les personnes qui effectuent le même trajet.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Direction du développement économique et de l'emploi
+ Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21

- Entreprises noiséennes



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°21: Réaliser un état des lieux des zones accidentogènes dans la ville

Les situations d'insécurité en ville, pouvant mener à des accidents de plus ou moins graves, peuvent être liées à différents paramètres comme la vitesse des véhicules, le stationnement sauvage, etc.

L'état des lieux des zones accidentogènes doit permettre d'adapter encore mieux les réponses en termes d'aménagements (réduction de vitesse, aménagements pour sécuriser les piétons) et de prévention. Cette action se compose des étapes suivantes :

- création d'un groupe de travail pour mutualiser les données
- cartographie des zones accidentogènes
- formulation de réponses en termes d'aménagement et d'actions de prévention

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Service juridique, Police municipale, Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 2 : Améliorer les déplacements en agissant à la fois sur les réseaux et les comportements

Action n°22: Sensibiliser les Noiséens à tous les âges au risque routier et au partage de l'espace de circulation

En parallèle de la promotion des modes de déplacements doux, il apparaît pertinent de renforcer la prévention générale en matière de sécurité routière afin d'éviter les conflits d'usage et les risques d'accident. Cette prévention doit s'adresser aux plus jeunes mais aussi à l'ensemble des utilisateurs de l'espace de circulation. La Ville mènera deux actions parallèles :

- l'information dans des écoles pour diffuser largement l'éducation à la sécurité routière ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation des utilisateurs des voies de circulation (automobiliste, cyclistes et marcheurs).

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Mission Agenda 21 +
Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Direction de l'éducation et de l'enfance, Police municipale, Service 3ème âge, Mission démocratie locale
- Associations noiséennes



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°23: Intégrer des espaces verts de proximité dans les projets d'aménagement

La Ville s'est fixée comme objectif, dans son Plan Local d'Urbanisme, de garantir 25 % d'espaces naturels dans l'espace urbain.

La réalisation de cet objectif passe par la préservation des espaces verts existants sur le territoire (Bois Saint Martin, Bords de Marne, etc.) et le développement de nouveaux espaces verts de proximité intégrés dans les projets d'aménagement.

Certaines actions dont d'ores et déjà prévues :

- création d'une continuité des espaces verts sur le territoire ;
- création d'un vaste parc au cœur du quartier Clos d'Ambert ;
- aménagement d'un jardin public dans le quartier Montaigne.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°24: Créer des aménagements paysagers intégrant la présence de l'eau et sa gestion raisonnée

La Ville souhaite redonner une place privilégiée à l'eau dans l'aménagement de l'espace urbain. Cette démarche comprend :

- la restitution du parcours de l'eau dans la ville par des aménagements paysagers ;
- la mise en place d'une gestion durable de l'eau et des risques associés (pollutions, inondations, saturation des réseaux, etc.)

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques
- Syndicat Marne Vive
- Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°25: Ouvrir le Bois Saint Martin au public

Avec ses 278 hectares, le Bois Saint Martin constitue le poumon vert de la ville, qui s'est associée à la Région Ile de France afin de parvenir à son acquisition.

L'objectif est de mettre cet espace vert à la disposition de tous les Noiséens (ouverture partielle du lieu) et d'assurer sa préservation par le biais d'une gestion forestière écologique respectueuse de la faune et de la flore.

Cette action comprend :

- l'entretien du Bois en partenariat avec l'Agence des Espaces Verts (AEV) d'Ile-de-France ;
- la transformation des bâtiments existants en Maison de la découverte de la nature et de la forêt dans le but d'accueillir des activités de loisirs, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ;
- la création de sentiers balisés.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Moyen à Long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques
- Direction de la communication
- Conseil Régional
- Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°26: Aménager les bords de Marne et en faire un lieu privilégié de promenade

La Marne fait partie intégrante de l'identité de Noisy-le-Grand et la mise en valeur de ses berges permettra de renforcer l'attractivité de la ville.

Le projet d'aménagement des bords de Marne comprend :

- la création de liaisons douces ;
- le développement de nouveaux usages autour des loisirs et du tourisme ;
- la protection du caractère naturel et de la tranquillité du site ;
- la préservation de la biodiversité et la protection des continuités écologiques.

Il se décline en trois étapes :

- « Les quais de la Marne » ;
- « La Marne village » ;
- « Le parc ».

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

Moyen à Long terme

Service(s) pilote(s)

Direction de l'urbanisme +
Direction des services techniques

Services associés et partenaires

- Direction de la communication
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Conseil général
- Conseil régional
- Voie Navigable de France (VNF)



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°27: Réhabiliter la mare du Bois des Yvris

Mini-écosystèmes à part entière regorgeant d'une faune et d'une flore spécifiques, les mares constituent de véritables îlots de biodiversité à préserver ; elles constituent par ailleurs d'excellents supports pédagogiques.

La ville a déjà accompagné le projet de réhabilitation de la mare du Parc de la Butte Verte (avec le conseil consultatif du quartier Est).

La Ville souhaite faire de même pour la mare du parc des Yvris qui a aujourd'hui quasiment disparu. Il s'agit de mener :

- la programmation d'une étude hydraulique ;
- des travaux de réhabilitation ;
- l'aménagement du site.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013-2014

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts

Services associés et partenaires

- Centre technique municipal, Service environnement et espaces publics, Mission démocratie locale, Mission Agenda 21

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

-  Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°28: Créer un arboretum dans le parc de la Villa Cathala

La Ville souhaite faire de la Maison des Arts et des Associations (Villa Cathala) et de son parc arboré de 9 000m² un lieu privilégié pour la valorisation de la biodiversité. Six ruches sont déjà installées sur le toit de la Villa et un arboretum sera prochainement créé dans le parc.

Afin de mener à bien cette action, il est prévu :

- la réalisation d'un inventaire des arbres ;
- la rédaction et la réalisation des panneaux pédagogiques ;
- l'organisation des animations pédagogiques.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service Villa Cathala +
Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Service espaces verts, Mission Agenda 21, Direction de l'éducation et de l'enfance

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

-  Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°29: Animer un observatoire participatif de la biodiversité ordinaire de Noisy

La biodiversité de Noisy-le-Grand, qu'elle soit remarquable ou ordinaire, reste encore méconnue et gagne à être étudiée et inventoriée. Le Conseil de quartier Ouest a déjà travaillé sur un parcours faune et flore au Jardin des Artistes afin de la valoriser.

Mais la collaboration des habitants et des acteurs locaux (professionnels et associatifs) à ces inventaires permettrait une meilleure connaissance et une meilleure préservation de la biodiversité.

La réalisation de cette action implique :

- la création d'un outil numérique de mutualisation des données sur la biodiversité de Noisy-le-Grand ;
- la réalisation, la première année, d'un inventaire de la biodiversité des zones humides (lacs, mares, etc.) ;
- la mise en place de partenariats avec des réseaux d'observation citoyens nationaux.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts +
Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Mission démocratie locale, Direction de la vie associative et vie des quartiers, Direction de l'éducation et de l'enfance, Direction de l'urbanisme

-Réseaux nationaux d'observation citoyens
-Conseil général



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°30: Poursuivre l'accompagnement des écoles et des structures enfance-jeunesse dans la création de jardins pédagogiques

Afin de permettre à tous les Noiséens, dès le plus jeune âge, de mieux connaître leur environnement et ainsi mieux le préserver, la Ville accompagne des projets de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires et les structures enfance-jeunesse.

Cet accompagnement comprend :

- l'intervention, à la demande des groupes scolaires, du Service espaces verts pour l'aménagement des parcelles et la distribution de graines et plants ;
- la mise à disposition de moyens techniques et humains ainsi que la transmission de savoir-faire.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts +
Direction de l'éducation et de l'enfance

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Mission démocratie locale

- Education nationale



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°31: Organiser un concours des jardins et balcons fleuris

L'organisation d'un concours des jardins et balcons fleuris participe à l'embellissement de la ville. C'est également l'occasion de sensibiliser les participants aux méthodes de jardinage écologiques en intégrant, dans la notation, des critères liés à préservation de l'environnement.

La réalisation de cette action implique :

- le lancement d'un appel à candidature concernant un public le plus large possible et l'ensemble des aménagements des espaces extérieurs (fenêtre, balcon, jardin, devanture de commerce, entrée d'immeuble, etc.) ;
- l'élaboration d'un règlement et d'une grille de notation intégrant la prise en compte de l'environnement ;
- la constitution d'un jury ;
- l'organisation d'une séance de remise des prix.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Mission démocratie locale, Direction de la communication, Service vie des quartiers



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°32: Faire participer les habitants à des opérations de plantation dans l'espace public

Chaque année, le service espaces verts produit 180 000 fleurs dans ses serres et acquiert 40 000 bulbes qui sont ensuite plantés dans les quartiers de la ville. Grâce à cet effort, la ville de Noisy-le-Grand a obtenu deux fleurs au concours Villes et Villages fleuris.

La Ville est consciente que les habitants montrent un grand intérêt pour le fleurissement de leur ville et qu'ils souhaitent y contribuer. Ainsi elle propose l'organisation d'opérations de plantation faisant intervenir les habitants volontaires.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts + Service démocratie locale

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Direction de la communication, Direction de la vie associative et vie des quartiers



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°33: Sensibiliser les Noiséens à l'adoption de pratiques écologiques en matière de jardinage

Par leurs pratiques en matière de jardinage, les Noiséens ont un rôle clé à jouer dans la préservation des ressources, la réduction de la pollution et la gestion des déchets. En effet, l'adoption de pratiques simples, comme la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, la récupération de l'eau de pluie, le compostage des déchets verts, peut avoir des impacts importants lorsqu'ils sont appliqués par l'ensemble d'une population. La ville proposera des animations qui encouragent les habitants dans ce sens, notamment lors de la Semaine du développement durable :

- ateliers de jardinage en lien avec les Maisons Pour Tous (MPT)

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service espaces verts +
Direction de la vie associative et vie des quartiers

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Mission démocratie locale, Direction de la communication
- Associations noiséennes de jardinage



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°34: Installer de nouveaux équipements de propreté et impliquer les habitants dans la gestion de la propreté de l'espace public

Afin d'améliorer la propreté de l'espace public, la ville a créé une Brigade d'intervention rapide qui opère en urgence lors de dégradations. Les habitants ont proposé l'installation de nouveaux équipements, comme les cendriers, les distributeurs de sacs à déjections canines et l'augmentation du nombre de poubelles. Cette démarche doit s'accompagner d'actions de sensibilisation pour réduire les incivilités et faire en sorte que chaque noiséen respecte son cadre de vie.

La Ville s'engage à :

- Installer des équipements de propreté
- Mener des campagnes de sensibilisation et des opérations ponctuelles de ramassage des déchets avec les habitants

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service propreté + Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Service démocratie locale, Mission Agenda 21
- Conseils consultatifs de quartier



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 3 : Préserver les espaces publics et naturels et y associer les habitants

Action n°35: Former des habitants volontaires à devenir des éco-ambassadeurs dans leur quartier en débutant par les déchets

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un levier important pour l'amélioration du tri sélectif et la lutte contre les dépôts sauvages au sein de la Ville. Trois ambassadeurs du tri au sein du service déchets veillent au bon déroulement de la collecte et informent les habitants. De plus, un guide « Comment mieux trier vos déchets » a été édité.

Afin d'impliquer au maximum les habitants dans cette démarche :

- des formations au tri des déchets à destination des gardiens d'immeubles et des habitants volontaires seront organisées afin qu'ils se fassent le relais des bonnes pratiques auprès des habitants.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service rénovation urbaine
+ Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Service démocratie locale, Mission Agenda 21, Direction de la communication, Direction de la vie associative et vie des quartiers



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

Action n°36: Renforcer la connaissance et l'utilisation par les entreprises de l'offre d'aide au recrutement de la Ville

La Direction du Développement Economique et de l'Emploi (DDEE) propose plusieurs services aux entreprises noiséennes recherchant de nouveaux collaborateurs : banque de CV de Noiséens en recherche d'emploi, organisation d'entretiens d'embauche, présentation des profils sélectionnés aux entreprises, diffusion des offres d'emploi sur le site Internet de la ville.

Toutefois, ces services sont encore peu connus des entreprises et la Ville souhaite développer leur notoriété en :

- créant un document de présentation des services proposés aux entreprises par la DDEE ;
- animant une commission « emploi » au sein du Club Ville Entreprises.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction du développement économique et de l'emploi
+ Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Club Ville Entreprises



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

| | | | | | |
|--|---|----------------------------------|-----------------------------|------|--------------------------------------|
| <p>Action n°37: Développer un réseau local d'entreprises et de parrains engagés pour l'égalité des chances</p> <p>Le but de cette action est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés noiséens Bac+4. Pour cela, il est envisagé de faire appel à l'association « Nos Quartiers ont du Talent » qui opère un travail de mise en relation entre les jeunes diplômés et les employeurs locaux (entreprises et collectivités).</p> <p>La mise en œuvre de cette action passe par les étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des jeunes diplômés noiséens via une campagne de communication ; - la mobilisation des entreprises notamment via le Club Ville Entreprises ; - la mobilisation des acteurs locaux : services municipaux, Pole emploi, Mission locale, associations ; - l'implication des cadres des services de la Ville ; - la valorisation des parcours de réussite <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;">Action nouvelle</div> | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;">Échéance de mise en œuvre</td> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;">Service(s) pilote(s)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">2013</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Service jeunesse et cohésion urbaine</td> </tr> </table> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction du développement économique et de l'emploi, Direction des ressources humaines, Direction de la communication - Nos quartiers ont du talent - Mission locale - Pole emploi - Club Ville Entreprises </div> | Échéance de mise en œuvre | Service(s) pilote(s) | 2013 | Service jeunesse et cohésion urbaine |
| Échéance de mise en œuvre | Service(s) pilote(s) | | | | |
| 2013 | Service jeunesse et cohésion urbaine | | | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

| | | | | | |
|---|---|----------------------------------|-----------------------------|------|--|
| <p>Action n°38: Sensibiliser les créateurs d'entreprises au développement durable et solidaire via des réunions d'information</p> <p>Dans le cadre du soutien au développement économique, la Ville a mis en place depuis 2000 un dispositif d'aide à la création d'activités. La Direction du Développement Economique et de l'Emploi (DDEE) organise des réunions d'information, ateliers, petits-déjeuners et propose un suivi personnalisé pour favoriser la création d'entreprises et la mise en réseau des porteurs de projet.</p> <p>La Ville souhaite organiser des réunions d'information pour informer et sensibiliser les créateurs d'entreprises à l'économie sociale et solidaire et aux pratiques éco-responsables.</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;">Action nouvelle</div> | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;">Échéance de mise en œuvre</td> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;">Service(s) pilote(s)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">2013</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Direction du développement économique et de l'emploi</td> </tr> </table> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la communication, Mission Agenda 21, Service vie associative - Conseil Général </div> | Échéance de mise en œuvre | Service(s) pilote(s) | 2013 | Direction du développement économique et de l'emploi |
| Échéance de mise en œuvre | Service(s) pilote(s) | | | | |
| 2013 | Direction du développement économique et de l'emploi | | | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

Action n°39: Faciliter l'accès des créateurs d'entreprises au microcrédit

Le microcrédit – qui consiste à accorder un prêt d'un montant restreint à des personnes exclues de l'accès aux prêts bancaires – peut constituer un outil de transition pertinent pour prendre un nouveau départ ou réaliser un projet professionnel, notamment un projet de création d'entreprise. La Ville s'engage à accueillir dans les locaux de la Direction du développement économique et de l'emploi une permanence de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction du développement économique et de l'emploi

Services associés et partenaires

- Direction de la communication
- Association pour le Droit à l'Initiative Economique



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

Action n°40: Mobiliser les commerçants autour d'une charte de l'éco-commerçant

La charte de l'éco-commerçant est un outil qui permet d'accompagner et de soutenir l'engagement des commerçants en faveur du développement durable (tri des déchets, économies d'énergie, participation à la vie locale, mise en place de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, etc.). La réalisation de cette action implique :

- la rédaction de la charte en partenariat avec les associations de commerçants de la ville ;
- la diffusion de la charte aux commerçants et aux exposants du marché ;
- la création, à termes, d'un « label éco commerçant » pour valoriser les bonnes pratiques.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2014

Service(s) pilote(s)

Direction du développement économique et de l'emploi
+ Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Service vie associative
- Associations de commerçants
- Chambre de commerce et d'industrie



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 4 : Encourager les entreprises dans l'adoption de pratiques responsables

Action n°41: Participer à l'organisation d'un forum de la formation et des métiers de la Ville durable en lien avec la Cité Descartes

Les métiers de la ville durable intègrent une multitude de domaines professionnels d'avenir tels que la gestion de la mobilité, l'aménagement urbain, la gestion des ressources, les écotechnologies, etc. Le potentiel de développement de ces filières est considérable.

L'agence de développement économique de la Cité Descartes organise l'événement du Grand Paris sur la Ville durable: Green City. La ville de Noisy-le-Grand est associée à l'organisation de cet événement par le biais de :

- l'information auprès des étudiants et demandeurs d'emploi noisédiens ;
- la mobilisation des entreprises du territoire.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction du développement économique et de l'emploi

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Service jeunesse et cohésion urbaine, Direction de la communication



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°42: Concevoir un musée d'histoire locale et du patrimoine

La Ville de Noisy-le-Grand a pour projet de créer un musée d'histoire locale et du patrimoine. En attendant un lieu approprié à la mise en valeur de ses collections, ce musée vit par le biais d'expositions temporaires « hors les murs ». Il a déjà à sa disposition plus de 3 000 objets provenant de dons et d'acquisitions faites par la Ville : une collection riche et variée d'outils, de textiles et d'objets domestiques présentant les traditions populaires, les gestes et savoir-faire d'antan.

La concrétisation de ce projet implique :

- la définition d'un projet muséographique ;
- le choix d'un lieu approprié.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

Moyen à Long terme

Service(s) pilote(s)

Direction générale des services

Services associés et partenaires

- Direction de la communication, Service documentation et archives

-Office du tourisme
-Associations noisédiennes



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°43: Créer un circuit de bornes touristiques incluant le Noisy ancien et moderne et proposer des visites de la ville par les habitants

Il n'existe pas aujourd'hui de supports permanents dans l'espace public permettant aux visiteurs et aux Noiséens de s'informer sur le patrimoine architectural et culturel de la Ville. Afin de répondre à ce besoin, la Ville prévoit de mettre en place des bornes touristiques décrivant de manière pédagogique le patrimoine de la Ville. Afin de compléter ce dispositif et proposer une forme de tourisme plus conviviale et participative, la Ville prévoit de proposer aux habitants volontaires de réaliser des visites afin de faire découvrir aux visiteurs leur quartier et partager leurs connaissances et anecdotes.

Cette action implique :

- l'implantation des bornes historiques;
- l'identification et la formation d'habitants volontaires pour réaliser les visites

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction de la communication + Mission démocratie locale

Services associés et partenaires

- Service documentation et archives, Mission Agenda 21
- Office du tourisme



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°44: Partager l'histoire de Noisy-le-Grand en image à travers l'édition d'un livre de cartes postales

La Ville souhaite valoriser un patrimoine souvent méconnu et peu exploité, celui des anciennes cartes postales, et en faire un projet culturel majeur avec l'édition d'un livre complet.

La réalisation de cette action comprend :

- la collecte des cartes postales avec le lancement d'un appel à contribution auprès des habitants et des associations locales ;
- un travail de sensibilisation au patrimoine local avec les écoles et les structures enfance/jeunesse de la ville ;
- l'édition d'un recueil de cartes postales.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Service documentation et archives, Mission démocratie locale, Direction de la vie associative et vie des quartiers, Direction de l'éducation et de l'enfance
- Associations noiséennes



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

| | | |
|--|---|--|
| <p>Action n°45: Réaliser un travail collectif sur la mémoire des habitants</p> <p>La mémoire collective constitue l'identité du territoire et un patrimoine précieux que la Ville se doit de préserver.</p> <p>Dans une ville qui change et des quartiers qui se transforment, il apparaît important, d'être attentif à ce que la mémoire se transmette, la « mémoire des lieux » comme « la mémoire des personnes ».</p> <p>La concrétisation de ce projet se traduit par:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un travail sur la mémoire au Pavé Neuf dans le cadre de la restructuration du quartier; -Un travail de recueil de témoignages auprès des Sages sur l'histoire de Noisy. | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">2013</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p>Service jeunesse et cohésion urbaine + Mission démocratie locale + Direction de la communication</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service documentation et archives, Direction de l'urbanisme, Service vie des quartiers, Service vie associative, Mission Agenda 21 - Conseil des sages - Conseil municipal des enfants -Associations noiséennes | | |
| <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;">Action nouvelle</div> | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

| | | |
|--|---|---|
| <p>Action n°46: Assurer une meilleure visibilité des Conseils Consultatifs de Quartiers</p> <p>Cinq Conseils Consultatifs de Quartiers (CCQ) sont présents à Noisy-le-Grand : ils participent à de nombreux projets et aident la municipalité à mieux prendre en compte les attentes des habitants afin d'améliorer les aménagements de proximité et la qualité de vie au quotidien. Leur rôle est essentiel mais pourrait être davantage mis en avant.</p> <p>Ainsi, la Ville prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation d'une conférence annuelle des CCQ ouverte à tous les Noiséens avec une restitution festive et visuelle (expositions photo, film) des projets menés au cours de l'année écoulée ; - la création d'un partenariat avec le service jeunesse pour associer les jeunes aux projets réalisés par les CCQ ; - l'annonce des dates des plénières des CCQ dans la newsletter de la Ville pour assurer une large diffusion de l'information. | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">En continu</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p>Service démocratie locale + Direction de la communication</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service vie des quartiers, Service jeunesse - Conseil des sages - Conseils consultatifs de quartier | | |
| <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; display: inline-block;">Action à poursuivre</div> | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°47: Mobiliser les instances de démocratie participatives pour faire vivre le plan d'actions Agenda 21

Les instances de démocratie participative (Conseils Consultatifs de Quartier, Conseil des Sages et Conseil Municipal des Enfants) ont pour la plupart été mobilisées dès le lancement de la démarche Agenda 21. Elles ont aussi un rôle primordial à jouer dans la réalisation du plan d'action car elles constituent des relais essentiels pour créer une dynamique citoyenne.

Leur mobilisation se fera notamment par :

- la présentation du plan d'actions Agenda 21 dans les réunions des Conseils ;
- l'accompagnement des Conseils dans la réalisation de projets de développement durable ;
- la collaboration avec les Conseils sur l'organisation d'événements et d'actions de sensibilisation.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Mission démocratie locale +
Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

- Direction de la communication
- Conseils consultatifs de quartiers
- Conseil des sages
- Conseil municipal des enfants



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°48: Renforcer la visibilité des associations via Internet

Entre 600 et 700 associations sont présentes sur le territoire noiséen. Un référencement des associations dans le Guide pratique de la Ville facilite leur visibilité. Le site internet de la ville propose une rubrique vie associative avec un référencement et une présentation de l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux associations.

Il est envisagé d'étayer cette rubrique en proposant:

- un calendrier partagé des manifestations ;
- un service de recherche et demande de bénévoles.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

Moyen terme

Service(s) pilote(s)

Direction de la communication + Service vie associative

Services associés et partenaires

- Associations noiséennes



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°49: Poursuivre le développement de la Maison des Solidarités en tant que lieu ressource

La Maison des solidarités a pour mission d'informer les Noiséens sur les aides existantes et de les orienter vers les bons interlocuteurs (associations, services du Département et de la Région). Elle propose des ateliers: écrivain public, économie sociale et familiale, insertion sociale, santé, français langue étrangère, etc. De plus, une quinzaine d'associations et d'organismes assurent des permanences dans divers domaines : accès au droit, insertion sociale, deuil, famille, handicap, etc.

La Ville souhaite encourager le développement de cette structure. Deux actions à court terme ont été identifiées:

- le renforcement l'accompagnement des aidants non professionnels en lien avec le service 3ème âge;
- l'augmentation des permanences Crésus pour prévenir et informer sur les situations d'endettement (facteur d'isolement social et de précarité).

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Maison des solidarités

Services associés et partenaires

- Service insertion, Service 3^{ème} âge, Direction du développement économique et de l'emploi, Direction de la vie associative et vie des quartiers, Direction de la communication

- Service social départemental

-CAF

- Associations qui travaillent dans le champ de l'insertion



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°50: Développer la mission d'accueil dans les services municipaux

Dans les services municipaux, les agents d'accueil sont chargés de l'accueil physique et téléphonique des usagers : leur rôle est primordial mais leur tâche est souvent complexe à cause de la diversité des dispositifs et des interlocuteurs.

L'installation dans le Nouvel Hôtel de Ville s'accompagne donc d'une réflexion sur l'amélioration de la qualité du service notamment en termes d'accueil du public et d'orientation en fonction de la demande vers les services compétents.

Cela se traduit par :

- le développement d'une démarche d'écoute et d'analyse de la demande (recueillir, comprendre la demande, questionner et faire l'articulation avec les services concernés) ;
- la création d'une Mission Info Service dans le nouvel Hôtel de Ville ;
- la mise en place d'outils de travail facilitant cette démarche pour les agents en charge de l'accueil des publics.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction générale

Services associés et partenaires

- Tous les services sont concernés



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°51: Mettre en réseau les acteurs de la santé en s'appuyant sur le Forum Santé

Dans le cadre de la préparation du Forum Santé, un comité de pilotage composé des acteurs locaux de la santé (services de la ville, Département, ARS, associations locales) a été constitué et permet à ces acteurs d'être mis en relation. La Ville souhaite poursuivre ce travail de mise en réseau tout au long de l'année en y associant les professionnels de la santé libéraux dans le but d'adapter au mieux l'offre de santé du territoire aux besoins de la population noiséenne.

Il s'agit de :

- réaliser un état des lieux de l'offre de santé en collaboration avec les acteurs de la santé du territoire (mise en place d'un observatoire décliné du comité de pilotage du Forum Santé élargi aux professions libérales) ;
- formuler des préconisations pour répondre au mieux aux besoins de la population noiséenne à court et long terme.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction des affaires sociales

Services associés et partenaires

- Service social départemental
- Associations agissant dans le domaine de la santé



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 5 : Renforcer l'implication des citoyens dans la vie du territoire

Action n°52: Développer les actions de prévention notamment en matière de santé environnementale

En matière de prévention santé, des actions sont menées par la Maison des Solidarités (permanences « Question Santé »), le Centre Marie Curie (dépistage bucco-dentaire jusqu'à 13 ans), le planning familial, la PMI et le centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire. Des actions de prévention plus ponctuelles sont organisées par la Ville notamment lors du Forum Santé.

Ces actions doivent être poursuivies et renforcées, notamment par :

- la mise en place de campagnes de dépistage (diabète, maladie cardiovasculaire, sida, cancer) accompagnées d'actions de prévention ;
- le développement d'actions de prévention en matière de santé environnementale (qualité de l'eau, qualité de l'air, alimentation, etc.) en lien avec le Centre Marie Curie.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction des affaires sociales

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21, Direction de la vie associative et vie des quartiers, Direction de l'éducation et de l'enfance
- Acteurs locaux de la santé et de la prévention
- Associations environnementales



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°53 : Intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans la commande publique

Soumis à une obligation de prise en compte des objectifs de développement durable depuis quelques années, les marchés publics ont vocation à intégrer progressivement davantage de préoccupations environnementales et/ou sociales. L'enjeu pour la Ville, dont certains marchés contiennent déjà des critères environnementaux (exemple : marché d'impression et de produits d'entretien), est de déployer, structurer et asseoir sa démarche d'achats responsables.

Cette action se compose ainsi des différents volets suivants :

- l'élaboration d'un outil d'aide à la réflexion (grille de questions et critères) pour inciter et aider les services à s'interroger sur la prise en compte des critères de développement durable dans les marchés;
- l'intégration dans les marchés d'un questionnaire pour évaluer les pratiques des entreprises en termes d'insertion sociale, dans les marchés concernant les bâtiments, les travaux publics, le nettoyage des locaux, l'environnement et les espaces verts;
- la formation à la commande publique responsable des agents en charge des achats.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service marchés publics +
Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

Tous les services effectuant des marchés et des achats sont concernés



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°54: Mettre en œuvre la clause d'insertion sociale dans les opérations de rénovation urbaine

Rendue obligatoire par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine), la clause d'insertion sociale consiste à réserver, dans un marché, un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Cette disposition vise à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles.

La Ville souhaite renforcer son action dans ce domaine avec :

- la création d'un poste de responsable de la clause d'insertion sociale;
- l'accompagnement des entreprises attributaires de marchés publics;
- la mobilisation des acteurs de l'insertion;
- le suivi de l'exécution de la clause.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service rénovation urbaine

Services associés et partenaires

-Direction du développement économique et de l'emploi, Service insertion, Service marchés publics

-Mission locale
- Pôle emploi
-Acteurs locaux de l'insertion



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

| | | |
|--|---|--|
| <p>Action n°55: Pratiquer le nettoyage écologique des locaux</p> <p>Les produits d'entretien des locaux contiennent le plus souvent des produits chimiques qui peuvent avoir un impact sur la santé des utilisateurs comme sur celle des usagers. Ils peuvent également avoir des effets néfastes sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans l'eau et les sols. Le nettoyage écologique est une alternative au nettoyage par les produits classiques : il se traduit à la fois par des changements de produits et des changements de pratiques, et permet généralement de réduire les quantités de produits de nettoyage utilisés.</p> <p>Le marché actuel de produits d'entretien des locaux intègre des critères environnementaux. La démarche actuelle doit être consolidée, notamment avec les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un inventaire des produits de nettoyage; - l'achat de produits éco-labellisés ou équivalent; - la formation des agents d'entretien au nettoyage écologique. | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">En continu</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p style="text-align: center;">Service généraux + Service restauration scolaire, intendance, économat</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <p style="text-align: center;">- Service marchés publics, Mission Agenda 21</p> | | |
| <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: 10px;"> <p style="margin: 0;">Action à renforcer</p> </div> | | |

| | | |
|--|--|--|
|  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère |  Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources | |
|  Épanouissement de tous les êtres humains |  Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|  Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations | | |

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

| | | |
|---|---|---|
| <p>Action n°56: Réaliser une gestion raisonnée et écologique des espaces verts</p> <p>Depuis plusieurs années, la Ville est engagée dans une démarche de gestion raisonnée et écologique de ses espaces verts. La gestion raisonnée est une méthode consistant à ne pas appliquer la même intensité de soin selon les caractéristiques de l'espace (fréquentation, intérêt écologique, milieu, faune, flore...). La gestion écologique fait quant à elle appel à des méthodes d'entretien qui permettent de préserver la biodiversité locale et les ressources naturelles.</p> <p>La Ville souhaite poursuivre cette démarche particulièrement exemplaire, via les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des produits phytosanitaires; - l'introduction de la lutte biologique; - la pratique du fauchage tardif; - le recours au paillage; - ... | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">En continu</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p style="text-align: center;">Service espaces verts</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <p style="text-align: center;">- Mission Agenda 21, Direction de la communication</p> | | |
| <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: 10px;"> <p style="margin: 0;">Action à poursuivre</p> </div> | | |

| | | |
|--|---|--|
|  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère |  Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources | |
|  Épanouissement de tous les êtres humains |  Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables | |
|  Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations | | |

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

| | | |
|---|--|--|
| <p>Action n°57: Introduire des produits locaux, bio ou issus de l'agriculture raisonnée dans la restauration scolaire</p> <p>Les menus servis dans les cantines noiséennes sont élaborés par une diététicienne, puis validés par une commission restauration composée notamment de parents d'élèves. La gestion des repas est confiée à une société par le biais d'une délégation de service public.</p> <p>La loi Grenelle fixe un objectif de 20% de produits biologiques dans la restauration collective à horizon 2012. Dans ce contexte, la Ville souhaite engager un travail de réflexion avec les différentes parties prenantes (dont services municipaux, acteurs de la restauration collective, commission restauration) autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'offre de produits disponibles à l'échelle du territoire (volume et qualité); - le coût; - les économies potentielles (composition des repas et diminution du gaspillage). <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;">Action nouvelle</div> | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">2013-2014</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p style="text-align: center;">Service, restauration scolaire, intendance, économat</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <p style="text-align: center;">- Mission Agenda 21</p> | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

| | | |
|--|---|---|
| <p>Action n°58: Mener une communication responsable</p> <p>La communication autour d'une manifestation engendre généralement des impacts significatifs sur l'environnement : consommation de ressources naturelles (bois, eau...) et de produits dangereux (encres, solvants...), production de déchets, etc. Cette prise de conscience progressive a conduit la Direction de la communication à adopter de nouvelles pratiques pour tendre vers une communication plus éco-responsable. L'utilisateur cible des messages est par ailleurs placé au centre de la réflexion sur le contenu de ceux-ci afin que l'information soit accessible et compréhensible par tous. Les efforts se poursuivront sur les points ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation du nombre de tirage et suivi de la diffusion; - le choix de l'imprimeur selon des critères environnementaux (ex : Imprim' vert); - le choix du papier selon des critères environnementaux : papier éco-labellisé ou recyclé et/ou issu de forêts gérées durablement; - le choix des matériaux utilisés dans la fabrication des objets et supports de communication (badges, bâches,...) selon des critères environnementaux et sociaux; - le remplacement, lorsque possible et pertinent, de la communication papier par une communication sur le site Internet de la ville. <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;">Action à poursuivre</div> | <p>Échéance de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">En continu</p> | <p>Service(s) pilote(s)</p> <p style="text-align: center;">Direction de la communication</p> |
| <p style="text-align: center;">Services associés et partenaires</p> <p style="text-align: center;">- Mission Agenda 21</p> | | |



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°59: Développer l'usage du numérique et dématérialiser les procédures administratives

L'utilisation des technologies actuelles de communication et d'information ouvre de larges possibilités en termes de modernisation de l'administration. Elle doit s'accompagner d'une diffusion des outils et de formations adéquates auprès du personnel en interne ainsi que dans les institutions partenaires. Elle nécessite également une infrastructure renforcée sur l'ensemble du territoire en ligne haut débit.

La Ville compte concrétiser les différents projets suivants :

- la dématérialisation des rapports du conseil municipal et de la chaîne comptable;
- les démarches en ligne pour les usagers (inscriptions, paiements,...);
- la création d'un Intranet;
- les abonnements électroniques pour les périodiques;
- l'archivage électronique;
- l'équipement des services en scanners pour permettre la numérisation des documents.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction générale +
Direction de la communication

Services associés et partenaires

- Direction des systèmes d'information



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°60: Réduire la consommation de papier et développer le tri

Avec 70 à 85 kg consommés par an et par salarié, soit l'équivalent d'environ trois ramettes par mois, le papier est le premier consommable de bureau. A lui seul, il représente les trois quarts du tonnage des déchets produits dans les activités de bureaux. En mettant en place une double démarche de prévention et de collecte, il est possible de diminuer cette consommation (et ainsi réaliser des économies financières) et de diminuer l'impact environnemental du fonctionnement de la collectivité.

Il s'agit concrètement de :

- limiter le gaspillage (privilégier les impressions en recto-verso, utiliser les versos vierges en papier brouillon, réutiliser le matériel de classement,...);
- équiper les locaux en matériel nécessaire au tri des déchets (double-poubelle, conteneur à consommable bureautique);
- développer la collecte sélective des déchets triés (chariot de collecte pour les agents d'entretien et conteneurs);
- diffuser les bonnes pratiques auprès des agents via un guide l'agent éco-responsable.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Services généraux

Services associés et partenaires

- Tous les services sont concernés
- Groupe de travail Agents 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°61: Elaborer et mettre en œuvre une charte des manifestations éco-responsables de la ville

Une charte des manifestations éco-responsables est un outil partagé qui doit permettre de réduire à terme l'impact environnemental des manifestations culturelles, sportives et professionnelles organisées par la ville et de créer une dynamique citoyenne dans laquelle chaque participant pourra s'investir.

L'action comprend les étapes suivantes :

- la réflexion avec les organisateurs de manifestations sur la définition noiséenne d'une manifestation éco responsable;
- la rédaction de prescriptions en matière d'organisation de manifestations pour qu'elles soient « éco-responsables »;
- la détermination des outils et des moyens à mutualiser pour la mise en œuvre.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service animation +
Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

- Tous les services qui organisent des manifestations festives, culturelles, sportives ou professionnelles sont concernés



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°62: Développer le covoiturage pour les déplacements professionnels

La voiture individuelle est le plus souvent utilisée pour les déplacements professionnels à l'intérieur et hors de la commune. Le recours au covoiturage est rare. La démarche Agenda 21 menée par la Ville est une opportunité pour impulser de nouvelles pratiques chez les agents en matière de déplacements, et notamment de développer la pratique du covoiturage pour les déplacements professionnels.

L'objet de cette action est à la fois la sensibilisation des agents et la mise en relation des covoitureurs. Pour cela il est envisager:

- l'utilisation de la messagerie électronique pour intégrer les propositions et demandes de covoiturage;
- la sensibilisation les agents au covoiturage via le journal interne Fréquence Mairie dans la rubrique « le coin des bonnes pratiques » et le guide de l'agent éco-référent.

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction générale

Services associés et partenaires

- Direction de la communication, Mission Agenda 21
- Groupe de travail Agents 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°63: Mutualiser et renouveler les véhicules de service en optant pour des solutions plus écologiques

La ville possède actuellement un parc de 190 véhicules. Un état des lieux précis du parc et des attributions de véhicules par service est en cours. Afin d'accentuer sa responsabilité sur le volet impacts liés aux déplacements, la Ville recherche des solutions pour:

- mutualiser des véhicules de service dans le nouvel Hôtel de Ville;
- remplacer des véhicules vieillissants par des véhicules moins polluants (passage à l'électrique);
- expérimenter de mise à disposition de vélos électriques dans le nouvel Hôtel de Ville.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction générale

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques, Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°64: Mettre en place le télé-relevage des compteurs d'eau

L'eau est utilisée pour l'arrosage des espaces verts (parcs naturels, rond points, jardinières, stades, abords des bâtiments et bassins d'eau), les fontaines, l'entretien des espaces publics et dans les bâtiments. On dénombre plus de 300 compteurs. Le télé-relevage va permettre d'effectuer un suivi en temps réel des consommations de chaque compteur et ainsi de détecter rapidement une fuite. Il permettra également de disposer de données fiables pour réaliser une analyse des consommations et identifier des pistes d'actions pour les réduire.

L'action en tant que telle se compose des deux points suivants :

- la mise en place d'un système de télé-relevage sur les compteurs d'eau;
- la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013-2014

Service(s) pilote(s)

Service patrimoine bâti

Services associés et partenaires

- Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF)
- VEOLIA



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°65: Installer du matériel hydro-économe dans les bâtiments municipaux

Il est possible d'obtenir des améliorations conséquentes des niveaux de consommation d'eau dans les bâtiments via le recours à des équipements dits hydro-économes. Ces équipements sont par exemple des mousseurs et des réducteurs de pression pour les robinets, des chasses d'eau économes, des douchettes économes...

A titre d'exemple, un robinet normal sans limiteur de débit ou autre dispositif similaire consomme 30l/min. A l'aide d'un mousseur installé sur le robinet, la consommation passe à 6 - 9l/min.

La Ville souhaite concrétiser cette action via les différentes étapes suivantes :

- l'identification des bâtiments sur lesquels il existe un potentiel de réduction des consommations en eau;
- l'installation du matériel dans les bâtiments;
- le suivi de l'évolution des consommations.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service patrimoine bâti +
Centre technique municipal

Services associés et partenaires

- Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°66: Développer la récupération d'eau de pluie

Afin de préserver la qualité des masses d'eau, la Ville souhaite rechercher des approvisionnements alternatifs aux prélèvements dans le milieu naturel, comme la récupération des eaux de pluie.

A l'instar de ce qui est déjà réalisé ponctuellement sur le territoire, comme par exemple sur la ZAC du Clos Saint Vincent, des recours à cette solution seront étudiés, au cas par cas :

- la recherche de solutions sur les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants;
- le recours à l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts (intégration de cette préoccupation lors de la création et l'aménagement des nouveaux espaces verts).

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service patrimoine bâti +
Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Service espaces verts, Centre technique municipal,
Service études et travaux



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°67: Réaliser un bilan carbone patrimoine et services

Les dispositions prévues par le projet de loi Grenelle 2 concernant les bilans des émissions de gaz à effet de serre sont les suivantes : Les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants sont tenues d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). La ville de Noisy-le-Grand a réalisé un diagnostic de développement durable qui a permis d'élaborer une stratégie puis de définir un plan d'actions dans le cadre de sa démarche Agenda 21. Parmi les actions retenues, un certain nombre vont contribuer à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Pour consolider la démarche en cours et répondre à ses obligations légales, la ville réalisera en 2013 un bilan carbone patrimoine et services afin de quantifier précisément ses émissions et suivre leur évolution au regard des actions menées dans le cadre de son plan d'actions Agenda 21.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service patrimoine bâti
+Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques, Direction de l'urbanisme, Services généraux, Service animation,...



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°68: Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux les plus consommateurs

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue une préoccupation fondamentale de la loi Grenelle 2, avec pour objectifs la réduction de la consommation d'énergie du parc ancien de 38% d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif il est nécessaire d'engager dès maintenant des travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

25 diagnostics de performance énergétique (DPE) ont déjà été réalisés sur les bâtiments municipaux de plus de 1 000m². Ils révèlent des consommations moyennes, certes proches de la moyenne nationale, mais qui restent à améliorer.

La rénovation énergétique des bâtiments envisagée passe par les étapes suivantes :

- dresser l'état des lieux des consommations des bâtiments
- situer ces consommations par rapport à des ratios de bâtiments équivalents et proposer des pistes d'amélioration
- chiffrer le coût des divers types de travaux incluant le recours aux énergies renouvelables
- programmer les travaux avec recours au contrat de performance énergétique et au certificat d'économie d'énergie

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service patrimoine bâti

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques, Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°69: Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation globale de la ville

Le recours aux énergies renouvelables (EnR) participe à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement ; les enjeux industriels qui s'y rattachent et la création d'emplois qu'elles impliquent en font un facteur essentiel de développement durable. La ville de Noisy-le-Grand étudie le recours aux énergies renouvelables sur les projets de réalisation de bâtiments neufs. Le plan national de développement des énergies renouvelables, prévoit de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale, à l'horizon 2020. Le développement des énergies renouvelables est déjà à l'œuvre avec l'alimentation du nouvel Hôtel de Ville et du Centre aquatique par une chaudière centrale au bois et se poursuivra avec:

- le développement de l'eau chaude sanitaire solaire (ECSS) lorsque cela est pertinent;
- l'intégration de la question du recours aux énergies renouvelables dans les futurs projets d'aménagement.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction des services techniques

Services associés et partenaires



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°70: Réaliser un Schéma d'Aménagement Lumière

Par le passé, les travaux d'éclairage public avaient, pour principale vocation à régler des problèmes d'urgence sécuritaire ou à répondre à des demandes ponctuelles de riverains. Aujourd'hui les notions d'éclairage et de vision nocturne de la cité ont considérablement évolué, avec notamment la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre d'une démarche de développement durable.

La réalisation d'aménagement lumière a pour finalités :

- d'adapter l'éclairage selon les espaces et les voies à traiter;
- de créer des ambiances au travers de la qualité de la lumière;
- de mettre en place une politique d'économie d'énergie.

Action nouvelle

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service environnement et espaces publics

Services associés et partenaires

- Direction des services techniques, Mission Agenda 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°71: Généraliser l'éco-construction pour les bâtiments municipaux neufs

Eco-construire ou « éco-rénover » équivaut aujourd'hui à atteindre une haute performance sur plusieurs cibles touchant à l'environnement, au confort et la santé des occupants d'un bâtiment. Les efforts consentis en la matière et l'atteinte de performances environnementales sont garantis par des référentiels, normes et certifications.

Les opérations menées par la ville intègrent de façon croissante cette dimension. Parmi les opérations engagées et à poursuivre :

- la certification HQE (Haute qualité environnementale) de l'Hôtel de Ville
- la démarche environnementale pour le Centre Aquatique

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction des services techniques

Services associés et partenaires



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°72: Rendre accessibles les bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite

La ville a réalisé un audit d'accessibilité de ses bâtiments. Cela répond à une démarche initiée au niveau national et encadrée législativement par la loi de février 2005. L'objectif est de garantir aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et d'évoluer de manière continue, sans rupture.

L'atteinte de cet objectif passe par :

- la réalisation de travaux de mise en conformité sur les bâtiments existants;
- la prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les bâtiments neufs.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Service gestion du patrimoine bâti

Services associés et partenaires



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°73: Sensibiliser les agents et les usagers aux économies d'eau et d'énergie

Il est indispensable d'associer les utilisateurs pour garantir le plein succès des actions menées en termes de réduction des consommations d'eau et d'énergie. Un changement des pratiques peut avoir un impact estimé à une diminution des consommations de 20%.

Pour sensibiliser les agents et les usagers il est envisagé:

- un affichage des consommations de fluides dans les bâtiments (sur le modèle des étiquettes énergie);
- la réalisation d'un guide de l'agent éco-référent.

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

En continu

Service(s) pilote(s)

Direction de la communication + Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

- Groupe de travail Agents 21, Service patrimoine bâti



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°74: Déployer un réseau d'agents éco-référents et mettre en œuvre les éco-pratiques issues des ateliers de concertation interne

Suite à un séminaire de lancement de la démarche Agenda 21, un groupe de travail s'est mis en place en interne. Constitué d'agents volontaires, il a été force de propositions auprès de la direction pour mettre en place des actions de mobilisation et de sensibilisation. A l'issue du forum-expo « Tous agents 21 » qui s'est déroulé en novembre 2011, le groupe de travail a intégré de nouveaux agents et ses missions ont évolué vers la mise en œuvre d'actions concrètes issues des propositions formulées lors du forum. Il s'agit d'une part de maintenir et structurer cette dynamique interne via un réseau d'agents éco-référents et d'autre part de mettre en œuvre des actions concrètes dans le sens de l'éco-responsabilité :

- identifier et former des agents relais dans tous les services pour constituer un réseau d'agents éco-référents sur les thématiques « Exemplarité » de l'Agenda 21
- mettre en œuvre les éco-pratiques suivantes : panier paysans pour les agents, réutilisation du papier pour les activités des structures enfance/jeunesse de la ville, développement du covoiturage pour les réunions

Action à poursuivre

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Direction de la communication + Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

- Groupe de travail Agents 21



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Orientation 6 : Progresser dans l'exemplarité de la ville

Action n°75: Intégrer la dimension développement durable dans le plan de formation de la ville

Cette action vise à organiser, en partenariat avec le CNFPT, des organismes de formation spécifiques ou des prestataires extérieurs, des sessions de formation ciblées sur l'intégration de critères de développement durable dans les différents métiers représentés au sein de la municipalité (achats, chantiers de travaux, animation, entretien,...). L'appropriation par les services des objectifs de l'Agenda 21 nécessite que les agents soient formés. Les formations suivantes sont pressenties pour figurer dans ce plan de formation :

- formation des acheteurs aux achats éco responsables;
- formation des agents du service espaces verts à la préservation de la biodiversité;
- formation interne des animateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable;
- formation des agents du service social à la précarité énergétique...

Action à renforcer

Échéance de mise en œuvre

2013

Service(s) pilote(s)

Service formation +
Mission Agenda 21

Services associés et partenaires

-Tous les services sont concernés



Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Épanouissement de tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables